



Ottawa, Canada

Volume 7, N° 11  
(Hebdomadaire)

le 14 mars 1979

Le climat des investissements au Canada est excellent .....	1
Le Canada protégera les intérêts d'Israël en Iran .....	3
Remise du prix Gustave Gingras .....	3
Dictionnaire bilingue et ordinateur .....	3
Sur les ailes du progrès ou l'aviation civile vue par les enfants .....	3
Projet de modifications touchant les systèmes de câblodistribution .....	3
Traité canado-mexicain relatif au transfèrement des prisonniers .....	4
Le système métrique traduit en inuktitut .....	4
Augmentation de la population active en janvier 1979 .....	4
Droit au but. La perfection par le plastique .....	5
Brandon: victoire du Québec .....	6
Marathon canadien de ski: nombreuses défections dues au froid .....	6
Des émissions sous-titrées à l'intention des sourds .....	6
La chronique des arts .....	7
Nouvelles brèves .....	8

### C'était cette semaine...

Le 12 mars 1930 mourait dans un accident d'avion près d'Ottawa, un héros de la Première Guerre mondiale, le lieutenant-colonel William George Barker, originaire du Manitoba. Barker, qui servit dans l'aviation, abattit 50 avions ennemis et fut blessé deux fois. Ses exploits lui valurent de nombreuses décorations dont la Victoria Cross et la Croix de Guerre. Après la Guerre, il devint président de deux compagnies commerciales.

## Le climat des investissements au Canada est excellent

*"Je puis vous affirmer sans aucune hésitation que, malgré certains problèmes, le climat des investissements est très sain au Canada", a déclaré le ministre canadien des Finances, M. Jean Chrétien, dans une allocution prononcée lors d'une rencontre du Council on Foreign Relations à New York, le 13 février.*

M. Chrétien, qui avait choisi comme sujet "Le climat des investissements au Canada", a parlé de la situation économique actuelle du Canada et a donné les grandes lignes des politiques canadiennes en matière monétaire et énergétique.

### Voici quelques extraits des notes de M. Chrétien.

...En premier lieu, le nombre des emplois s'est accru au Canada de plus de 23 p.c. depuis 1970, soit de deux millions; il a donc augmenté deux fois plus vite que la population. Au cours de la même période, l'emploi ne s'est élevé que de 15 p.c. aux États-Unis et de 5 p.c. au Japon, et il a diminué de 6 p.c. en Allemagne. Les statistiques publiées la semaine dernière montrent qu'en janvier le Canada comptait 447 000 emplois de plus qu'il y a un an, soit une hausse de 4,8 p.c. Le coefficient d'emploi, c'est-à-dire le rapport entre les personnes employées et la population en âge de travailler, se situe au niveau record de 58,3 p.c., soit bien au-dessus de ce qu'il était vers 1965, alors que le taux de chômage était inférieur à 4 p.c. Notre principal problème a été la forte croissance de la population active.

Le Canada est le seul pays industrialisé où le nombre d'emploi a augmenté chaque année depuis la majoration des prix pétroliers en 1973 par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

En second lieu, si l'on compare le produit national brut (PNB) des grands pays industrialisés, seul le Japon a enregistré une croissance réelle plus rapide que le Canada au cours des dix dernières années. Entre 1968 et 1977, le Canada a vu son PNB augmenter en moyenne de 4,6 p.c. par an, contre 2,9 p.c. aux États-Unis.

Depuis la crise du pétrole, le Canada est le seul pays industriel dont l'économie a enregistré une croissance réelle chaque année.

En troisième lieu, le revenu disponible réel par habitant s'est élevé de 51,9 p.c.

entre 1968 et 1977, contre 24 p.c. aux États-Unis...

### Situation économique actuelle

...La croissance économique du Canada a été d'environ 3,5 p.c. l'an dernier. Bien qu'inférieure à ce que nous espérons, cette croissance a été suffisante pour engendrer une augmentation satisfaisante de l'emploi, qui a progressé depuis de 4 p.c. au cours des douze derniers mois. Malgré une croissance exceptionnellement rapide de notre population active, notre taux de chômage a légèrement diminué. A 8 p.c., il demeure cependant plus élevé qu'aux États-Unis.

Le secteur privé a joué un grand rôle dans notre croissance économique l'an dernier, comme en témoigne le redressement remarquable du secteur manufactu-

### Augmentation possible des exportations de gaz naturel

D'après le rapport de l'Office national de l'énergie diffusé le 28 février, le Canada pourrait relever de 25 p.c. ses exportations annuelles de gaz naturel sans se trouver à court pour approvisionner le Québec et les Maritimes.

D'après ce rapport de 168 pages, le Canada a suffisamment de gaz pour répondre à la demande nationale jusqu'en 1992, soit pendant neuf ans de plus que l'Office ne l'avait prévu il y a deux ans, et l'excédent de gaz naturel au pays s'élève à 3,4 milliards de pieds cubes.

rier, où la production a augmenté de 9 p.c. et l'emploi de 7 p.c. Simultanément, des signes encourageants apparaissent dans des domaines aussi importants que le secteur énergétique et l'industrie minière... Le développement de la production manufacturière a entraîné dans son sillage une croissance accélérée de la production et de l'emploi dans les industries de services tels que les transports, le commerce et la finance.

Nous avons reconnu explicitement qu'une reprise complète de l'économie exigeait un rôle accru du secteur privé, au dépens du secteur public. Une politique ferme de restriction des dépenses publiques a été poursuivie depuis le lancement du programme de lutte contre l'inflation en 1975. Les autorités tant fédérales que provinciales ont accepté de limiter l'augmentation de leurs dépenses en deçà du taux de croissance du PNB. Cela a exigé une planification rigoureuse et des décisions difficiles; cependant, les résultats sont là, comme le montrent deux faits révélateurs: d'abord, le nombre d'emplois dans la fonction publique est maintenant moins élevé qu'il y a un an; en second lieu, la part du gouvernement fédéral dans le PNB est passée à 21,7 p.c. en 1975-1976 et elle passera à 19,9 p.c. en 1979-1980.

#### **Excédent commercial record**

Simultanément, un certain nombre de facteurs puissants ont favorisé l'expansion du secteur privé, le plus important étant l'amélioration de notre compétitivité. Cette amélioration a été permise par le ralentissement que nous avons réussi à imposer à nos coûts... Toutefois, elle résulte aussi de la baisse du dollar canadien, qui a été sensible par rapport à la monnaie américaine et considérable vis-à-vis des monnaies fortes comme le mark et le yen. Le plein effet de ce facteur ne se fera pas sentir avant un certain temps; cependant, dès 1978, nous avons enregistré un excédent commercial record de \$3,5 milliards.

#### **L'énergie**

Le Canada, comme tous les pays industrialisés a subi un choc sérieux lors du relèvement massif des prix mondiaux de l'énergie, au début des années 70. Cependant, à la différence de la plupart des pays, nous avons un important secteur énergétique national et de riches gisements qui, face à la hausse des prix réels de l'énergie peuvent connaître une expan-

sion considérable. Aussi le gouvernement a-t-il pu réagir à la majoration des prix par l'OPEP grâce à ce que nous avons appelé une politique d'autonomie énergétique. Concrètement, cela consiste à devenir moins dépendant des importations. Voici les principaux éléments de cette politique: — laisser monter progressivement le prix canadien du pétrole vers le niveau mondial, en reconnaissant que les prix américains de l'énergie constituent, pour des raisons de concurrence, une contrainte; — encourager, de concert avec les provinces, les investissements dans l'exploration et la recherche, et le développement par des prix plus élevés à la tête du puits, par un régime fédéral d'impôt sur les sociétés favorisant le réinvestissement, et,

#### **Hausse du commerce extérieur**

Après avoir enregistré une diminution de 2,1 p.c. en décembre, la valeur désaisonnalisée des exportations canadiennes s'est élevée de 5,8 p.c. en janvier, atteignant ainsi \$5,13 milliards d'après le concept de la balance des paiements. Les importations ont atteint \$4,74 milliards en janvier, soit une augmentation de 0,2 p.c. Elles avaient diminué de 4 p.c. en décembre. A la suite des hausses enregistrées en janvier, la balance commerciale a connu un surplus de \$386 millions (soit trois fois plus que le surplus de \$110 millions enregistré en décembre) attribuable à un regain de l'activité du secteur manufacturier.

pour le pétrole non conventionnel, par l'assurance que la production donnera droit aux prix mondiaux et que les installations pourront fonctionner à pleine capacité;

— promouvoir les économies d'énergie par des mesures fiscales, des subventions directes et d'autres moyens législatifs.

Dans mon exposé budgétaire de novembre dernier, j'ai pu annoncer que le secteur énergétique se portait bien et que notre politique portait fruit. Par rapport aux perspectives d'il y a seulement deux ans, les chances d'autonomie énergétique et de contribution de ce secteur à la croissance économique sont des plus encourageantes. Évidemment, les ressources énergétiques considérables dont dispose le Canada nous aideront à résorber plus facilement les chocs temporaires que causent les interruptions d'approvisionnement,

que ce ne serait le cas que dans la plupart des pays industrialisés...

Les perspectives sont bonnes aussi pour l'électricité. Les économies de consommation ont permis de prévoir une croissance moins forte de la demande tandis que, prouvant la compétitivité de notre industrie, nos exportations nettes passeront de \$167 millions en 1976 à \$406 millions en 1977.

Plusieurs grands projets d'investissement sont en vue. Mentionnons notamment deux projets d'exploitation de pétrole non conventionnel (de \$4 à \$5 milliards chacun), le prolongement vers l'est du réseau de gazoduc, plusieurs projets d'aménagement électrique et, bien entendu, le gazoduc partant de l'Alaska. A ce sujet, nous avons fait beaucoup de progrès dans l'élimination des obstacles de règlements et, une fois cette étape franchie, je m'attends que ce projet stimule considérablement l'économie intérieure pendant les travaux de construction. Quand le gazoduc sera en service, les recettes tarifaires auront un effet positif sensible sur notre balance des paiements...

#### **Régime fiscal des sociétés**

Il est particulièrement important, à mes yeux, que le niveau d'imposition des sociétés au Canada soit compatible avec celui des États-Unis, notre principal partenaire commercial. Notre régime fiscal est fondamentalement bon. L'étude a révélé que l'impôt des sociétés, en proportion du revenu avant impôt, avait été constamment plus faible au Canada au cours de la période 1972-1977. En 1977, le taux effectif d'imposition était de quelque six points plus faible au Canada qu'aux États-Unis. Cela est dû à des dispositions plus généreuses en matière d'amortissement et à un taux légal d'impôt moins élevé. Dans le secteur manufacturier, l'écart était de 11,3 en faveur du Canada. Cet important avantage relatif consenti aux entreprises manufacturières canadiennes s'explique par le taux réduit d'imposition des bénéficiaires de fabrication et de transformation, ainsi que par l'amortissement accéléré de la machinerie et de l'équipement.

Au Canada, des encouragements fiscaux particuliers stimulent l'activité dans des secteurs clés comme l'industrie manufacturière et l'exploration des ressources, de même que des activités spéciales comme l'investissement, l'expansion économique régionale, et la recherche et le

(suite à la page 8)

## Le Canada protégera les intérêts d'Israël en Iran

À la suite de la rupture des relations diplomatiques entre Israël et l'Iran, le gouvernement du Canada a accepté, à la demande d'Israël, de se charger de la protection des intérêts de ce pays en Iran, après quoi il a demandé et obtenu l'accord de l'Iran, comme l'exigent les pratiques internationales.

Lorsqu'un pays estime que, pour des raisons qui lui sont propres, il ne peut plus poursuivre des relations diplomatiques avec un autre État, l'usage international veut que le pays en cause demande à une tierce partie de protéger ses intérêts. Le gouvernement du Canada a pour règle générale de considérer avec bienveillance les façons dont il pourrait apporter son aide aux pays qui se trouvent dans des situations semblables.

## Remise du prix Gustave Gingras

L'Association de la paralysie cérébrale du Québec a remis son prix Gustave Gingras à la "clinique de design" de l'Université de Montréal, clinique qui se spécialise dans la conception d'objets pour handicapés.

Le prix a été créé pour récompenser une personne ou un groupe qui s'est distingué d'une façon particulière pour aider les handicapés.

Notons que la clinique a conçu une cuillère pour un adolescent de 14 ans qui ne pouvait manger seul à cause d'une gestuelle limitée.

## Dictionnaire bilingue et ordinateur

Une subvention de \$134 242 du Conseil de recherches des sciences sociales et humaines du Canada permettra à M. Jean-Paul Vinay, ex-doyen de la faculté des arts et sciences de l'Université de Victoria (Colombie-Britannique) et au professeur Murray Wilton de terminer un dictionnaire bilingue français-anglais.

Selon les deux auteurs, il s'agit du premier dictionnaire bilingue réalisé à l'aide d'un ordinateur.

L'ouvrage commencé il y a huit ans devrait être terminé d'ici juillet 1980. Il sera publié par un éditeur de Toronto, McClelland et Stewart.

*Le Soleil de Colombie*, 16 février.

## Sur les ailes du progrès ou l'aviation civile vue par les enfants

Pour marquer l'Année internationale de l'enfant, l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) a inauguré en février une exposition d'oeuvres enfantines réalisées sur le thème "Sur les ailes du progrès". L'exposition est présentée au siège de l'Organisation à Montréal.

L'exposition regroupe les meilleurs



Photo Zarov

dessins retenus à l'issue de concours organisés dans chaque pays par les compagnies aériennes participantes, avec l'appui des moyens d'information locaux. Cette exposition internationale montre comment, de nos jours, les enfants du monde entier voient l'aviation.

Les critères de sélection étaient la spontanéité et la fraîcheur d'expression, reflétant l'enthousiasme que suscite toujours l'aviation civile.

Les oeuvres sont présentées à Montréal jusqu'à la fin du mois. Elles seront ensuite intégrées à une exposition itinérante, placée sous le patronage des compagnies aériennes participantes.

Le premier prix est allé à Cristina Labardi, une fillette italienne âgée de 12 ans.

Les auteurs des meilleurs dessins recevront une série de médailles d'argent commémoratives de l'OACI émises par l'Organisation des Nations Unies. Ceux qui auront mérité une mention honorable recevront chacun une plaque gravée.

Le secrétaire général de l'OACI, M. Yves Lambert, présente le dessin de Cristina Labardi, qui a reçu le premier prix.

## Projet de modifications touchant les systèmes de câblodistribution

Le ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé, s'est réjouie de ce que les modifications constitutionnelles proposées touchant les systèmes de câblodistribution aient été largement acceptées par les premiers ministres à leur dernière conférence. "Ces propositions, affirme le ministre, tiennent compte des intérêts provinciaux tout en assurant la protection des intérêts nationaux, en particulier pour ce qui est de la sauvegarde et du développement ordonné et continu du système de la radiodiffusion canadienne."

D'après les modifications proposées, les systèmes de câblodistribution relèveraient en effet au même titre des deux ordres de gouvernement, qui auraient préséance chacun dans ses domaines d'intérêt. En quelques mots, les provinces assumeront la réglementation des systèmes de câblodistribution dans le cadre de règlements fédéraux ayant trait à des questions telles que la teneur et la radiodiffusion des émissions.

Les modalités exécutoires n'ont pas

encore été arrêtées, mais on prévoit qu'il incomberait aux provinces d'autoriser l'exploitation de systèmes de câblodistribution à l'intérieur de leur territoire. Il leur incomberait également de délivrer, à ces systèmes et à d'autres entreprises, des licences les autorisant à offrir des services de programmation, notamment des services d'émissions communautaires ou éducatives. De même, les provinces pourraient réglementer les services intraprovinciaux de télécommunication assurés par le système de câble, tels les services de lecture de compteurs, les réseaux de surveillance des signaux d'incendie, etc.

Pour sa part, le gouvernement fédéral édicterait des règlements généraux concernant l'instauration et la fourniture de services d'émissions. Ces règlements s'appliqueraient, par exemple, à la transmission prioritaire de certains signaux, à la publicité commerciale, à la diffusion des signaux étrangers et à l'affectation des recettes à la réalisation d'émissions canadiennes.

## Traité canado-mexicain relatif au transfèrement des prisonniers

Le Canada et le Mexique ont échangé, le 27 février à Mexico, les instruments de ratification du Traité sur l'exécution des sentences pénales, signé à Ottawa le 22 novembre 1977.

Le Protocole d'échange a été signé par l'ambassadeur du Canada au Mexique, M. James C. Langley, et le ministre mexicain des Affaires étrangères, M. Santiago Roel Garcia. Le Traité entrera en vigueur 30 jours après l'échange des instruments de ratification.

En vertu du Traité, les délinquants qui le désirent pourront purger leur peine dans leur pays. Le transfèrement des personnes faisant l'objet d'une sentence n'aura lieu que lorsque l'on aura épuisé tous les droits d'appel auprès des instances compétentes du pays où celle-ci aura été prononcée. Aucun transfèrement ne sera effectué sans le consentement de l'intéressé et l'approbation des deux pays.

## Augmentation de la population active en janvier 1979

Selon les estimations de Statistique Canada pour la semaine se terminant le 13 janvier 1979, le niveau désaisonnalisé de l'emploi s'établissait à 10 232 000 personnes, soit 90 000 de plus qu'en décembre 1978. Cette hausse s'est manifestée dans les quatre principaux groupes d'âge-sexe, soit les hommes de 15 à 24 ans (21 000), les femmes du même groupe d'âge (23 000); les hommes de 25 ans et plus (22 000), et les femmes du même groupe d'âge (24 000).

A l'échelle provinciale, le niveau désaisonnalisé de l'emploi a augmenté en Ontario (29 000), au Québec (11 000), en Alberta (8 000), en Saskatchewan (5 000), au Manitoba (5 000), en Nouvelle-Écosse (3 000). Il est demeuré stationnaire ou a peu varié dans les autres provinces.

Le niveau désaisonnalisé du chômage s'établissait à 897 000 personnes en janvier, n'enregistrant pratiquement aucun

changement (2 000) par rapport à décembre 1978; il a augmenté de 10 000 chez les hommes de 25 ans et plus et a légèrement régressé dans les trois principaux autres groupes d'âge-sexe.

A l'échelle provinciale, le niveau désaisonnalisé du chômage a progressé au Québec (10 000) et en Nouvelle-Écosse (5 000), tandis qu'il a diminué en Colombie-Britannique (-9 000) et en Alberta (-3 000). Dans les autres provinces, la variation est nulle ou minime.

En janvier 1979, le taux de chômage désaisonnalisé est resté le même qu'en décembre 1978 (8,1). Il a accusé une baisse de 0,3 chez les hommes et les femmes de 15 à 24 ans, et de 0,2 chez les femmes de 25 ans et plus, tandis qu'il a augmenté de 0,2 chez les hommes de 25 ans et plus.

A l'échelle provinciale, le taux de chômage désaisonnalisé a progressé de 1,2 en Nouvelle-Écosse (11,5), de 0,6 à Terre-Neuve (17,6), de 0,4 en Saskatchewan (5,1), de 0,2 à l'Île-du-Prince-Édouard (11,3) et de 0,2 au Québec (10,7). Il a régressé de 0,7 en Colombie-Britannique (8,2), de 0,5 au Manitoba (5,4), de 0,3 en Alberta (4) et de 0,1 en Ontario (6,8). Il est resté constant au Nouveau-Brunswick (11,6).

En janvier, le taux d'activité désaisonnalisé pour le Canada a enregistré une hausse de 0,4 et s'est établi à 63,4. Il a augmenté de 1 chez les femmes de 15 à 24 ans (60,6), de 0,7 chez les hommes du même groupe d'âge (71,5), de 0,4 chez les hommes de 25 ans et plus (81,2) et de 0,2 chez les femmes du même groupe d'âge (44,8).

Le rapport désaisonnalisé emploi-population a continué sa progression et a atteint 58,3 en janvier, soit une augmentation de 0,4 par rapport à décembre. Il s'est accru de 1 chez les femmes de 15 à 24 ans (52,2), de 0,9 chez les hommes du même groupe d'âge (61,5), de 0,3 chez les femmes de 25 ans et plus (41,6) et de 0,2 chez les hommes du même groupe d'âge (77,1).

En janvier 1979, le niveau non désaisonnalisé de l'emploi s'élevait à 9 812 000 personnes, contre 9 365 000 en janvier 1978. Le niveau du chômage s'établissait à 977 000 et le taux de chômage, à 9,1, contre 977 000 et 9,4 en janvier 1978. Le taux d'activité s'élevait à 61,5 en janvier, contre 60 un an plus tôt.

## Le système métrique traduit en inuktitut

Le système métrique sera traduit en Inuktitut pour les Inuit.

Vingt-cinq interprètes, certains venant d'aussi loin que Cambridge Bay (Territoires-du-Nord-Ouest) et du Labrador se sont réunis à Ottawa l'automne dernier à l'occasion de la Conférence sur les nouveaux termes linguistiques inuktitut.

Lors de la conférence, organisée en collaboration par l'interprète Corp des Territoires-du-Nord-Ouest et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, une journée entière a été consacrée à l'adoption de termes métriques dans la langue d'un grand nombre d'Inuit, l'inuktitut.

Mme Donna Laing, chef intérimaire des services d'interprètes des Territoires-du-Nord-Ouest à Yellowknife, déclare qu'elle est satisfaite des résultats de cette tentative de normalisation des termes métriques qui seront utilisés par les Inuit.

Elle signale que le grand nombre de dialectes en inuktitut pose des problèmes mais qu'il est encourageant de voir les représentants d'un si grand nombre de régions du Nord se mettre d'accord sur divers équivalents linguistiques.

L'inuktitut, qui peut s'écrire sous forme orthographique ou syllabique, constitue en soi une famille de langues.

Parmi ses principales caractéristiques, elle englobe plusieurs unités de sens dans un seul mot à l'aide d'affixes, de suffixes ou d'infices. Puisque le système métrique comporte des préfixes, les linguistes sont obligés de faire de l'adaptation lorsqu'il s'agit d'établir des mots nouveaux.

Mais les interprètes qui ont participé à la conférence sont tout de même parvenus à un accord sur les termes qui représentent toutes les unités de base et les préfixes. Ils se sont entendus sur la prononciation des unités de base et sur la façon de les écrire sous forme orthographique et syllabique.

Mme Laing déclare que le travail dans ce domaine ne fait que commencer et que les interprètes se réuniront régulièrement afin de poursuivre leurs recherches en vue d'établir des termes métriques en inuktitut.

Le comité sectoriel publiera les nouvelles unités de mesure pour les articles de sport sous forme d'encarts dans la revue *Sporting Goods Canada*; on pourra détacher ces encarts et les utiliser comme guide sectoriel des unités SI.

(Article publié dans le *Moniteur métrique*, publication de la Commission du système métrique Canada, 1979, vol. 6, n. 1. B.P. 4000 Ottawa, Ontario K1S 5G8.)

## La chronique des arts

### Droit au but. La perfection par le plastique

*La fabrication des bâtons de hockey requiert l'utilisation de bois spéciaux qui, très souvent, sont importés parce que les industries canadiennes du bois font surtout porter leurs recherches et leur commercialisation sur les matériaux utilisés par les industries de la construction et du meuble.*

*Cette situation cause des problèmes à l'industrie canadienne des bâtons de hockey. Pour y remédier, les Industries du hockey canadien Inc., de Drummondville (Québec), ont introduit une technologie nouvelle dans la fabrication des bâtons de hockey, technologie qui non seulement est en train de révolutionner cette industrie mais qui, de plus, permettra d'améliorer les performances sportives. Le texte qui suit est extrait d'un article sur l'expérience de cette société de Drummondville et publié dans Science Dimension (1978, n. 5).*

Les Industries du Hockey Canadien Inc., fondée en 1969, ont d'abord fabriqué des bâtons traditionnels en bois, en essayant d'affronter la concurrence avec des bois de moindre qualité pour les modèles junior. La conception fondamentale des nouveaux bâtons était saine et l'on en vendait beaucoup, mais ils se cassaient facilement et la colle ne tenait pas.

Sachant très bien que son entreprise ne pourrait survivre dans ces conditions, le directeur, M. Marc Ruel, décida d'attaquer le problème sous un autre angle et demanda à bénéficier du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada (CNRC). M. Léo Tessier, qui a eu la bonne idée de combiner le bois et le plastique, et M. Marcel Goupil, qui a 20 années d'expérience dans le domaine des

matériaux renforcés de fibre de verre et de résines, ont travaillé en équipe pendant près de trois ans.

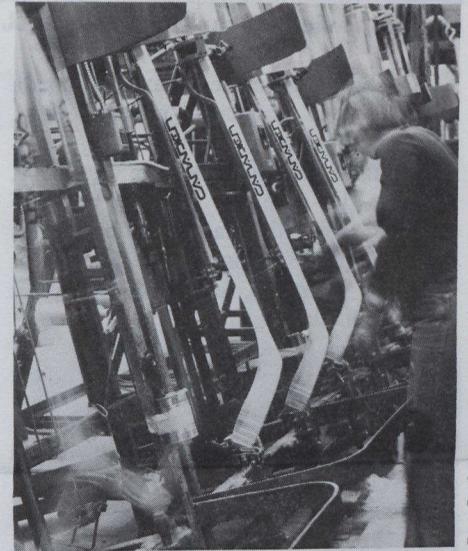
La première tâche des chercheurs a été de renforcer le talon du bâton, qui travaille beaucoup, en y ajoutant une pièce de plastique. Pour prévenir les problèmes pouvant résulter de l'addition de cette nouvelle pièce, il a fallu étudier avec soin les effets de l'association du bois et du verre. Il a fallu également résoudre le problème lié à l'association du bois, du plastique, de la colle et de l'époxy qui possèdent tous des propriétés différentes.

Les deux chercheurs se sont ensuite attaqués au problème du manche, dont la fabrication nécessite l'importation de contre-plaqué. Les 41 couches du contre-plaqué finlandais allient la résistance à l'élasticité, caractéristiques exigées par les professionnels et les amateurs.

#### Penser à l'esthétique

Le groupe de Drummondville a introduit une innovation dans l'industrie en recouvrant le manche des bâtons de minces couches de verre. L'essai de différentes sortes de bois avec, à un moment donné, un contrôle sévère à la réception de la qualité des matériaux, a permis la réalisation, après un an de travail, d'un modèle très réussi. M. Marc Ruel ne s'est pas contenté de révolutionner la fabrication des bâtons de hockey, il a aussi pensé qu'une partie du manche, qui était de couleur blanche, pouvait bénéficier d'une amélioration esthétique. C'est ainsi que la compagnie a été amenée à fabriquer les premiers bâtons de hockey à manche de couleur.

L'entreprise a mis à son service de nombreux progrès technologiques. Ainsi, les opérations manuelles ont été réduites

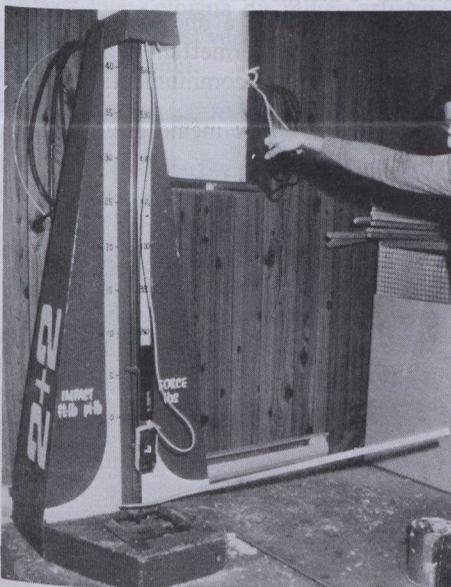


*L'enrouleuse automatique mise au point par Les Industries du Hockey Canadien.*

au minimum. Alors que ses concurrents utilisaient un ruban de fibre de verre pour renforcer les lames, elle a adopté la fibre de verre filée et inventé une machine permettant un enroulement uniforme et rapide et, enfin, conçu et fabriqué une presse pour le laminage ainsi qu'un four pour le durcissement. L'aire réservée à la fabrication ne comporte d'ailleurs plus, maintenant, qu'un seul appareil de série; il s'agit d'une sableuse servant à façonner les lames de bois. Des processus semi-automatiques ont permis de faire passer la production quotidienne à 2 600 bâtons mais, malgré cela, la demande excède les possibilités de fabrication.

M. Léo Tessier attribue cette réussite à l'intransigeance dont on a fait montre sur la qualité du produit; l'objectif visé n'était rien moins que de réaliser le meilleur bâton de classe professionnelle, c'est-à-dire un bâton en matériaux synthétiques de qualité égale ou supérieure à celle du meilleur bâton en bois.

Le succès de l'entreprise est littéralement dans les mains des joueurs de hockey. Le nouveau bâton, dont la lame est composée de verre et de plastique, constitue le couronnement de leurs efforts. Le résultat: une âme de plastique recouverte de plusieurs couches de fibre de verre. Elle est solide, légère et plus élastique que le modèle courant en bois. Le plus frappant, c'est la faible épaisseur de sa section. La hantise d'un gardien de but est de devoir arrêter une rondelle en vol, or la lame synthétique permet au joueur d'envoyer la rondelle à une plus grande hauteur lors d'un lancé frappé.



*Le produit à l'essai. On laisse tomber un poids sur la lame de l'un des bâtons en plastique pour déterminer sa résistance au choc.*

Stephen Haines, CNRC

## Brandon: victoire du Québec

Le Québec a gagné les Jeux du Canada auxquels ont participé, pendant deux semaines, plus de 2 000 athlètes.

Il a fallu, pour connaître le vainqueur, attendre la dernière épreuve au programme, soit un match de basketball entre l'équipe féminine du Québec et celle de l'Ontario, ces deux provinces étant jusque-là à égalité.



Presse canadienne

Trois membres de l'équipe québécoise de Basketball, Marie Codère (11), Wendy Verrecchia (15) et Karen Diaz sautent de joie à l'annonce de la victoire du Québec.

Les Jeux avaient été ouverts le 12 février à Brandon (Manitoba) par le premier ministre du Canada, M. Trudeau. Une foule d'environ 5 000 personnes a assisté au spectacle de musique et de danse, ainsi qu'au défilé des athlètes.

Parmi les personnalités présentes aux cérémonies d'ouverture, l'on pouvait reconnaître Mme Iona Campagnolo, ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur, M. Sterling Lyon, premier ministre du Manitoba, M. Ken Burgess, maire de Brandon, et M. Alex Matheson, président de la Société des Jeux.

La flamme a été allumée par une jeune patineuse artistique de Brandon, Tammy Lynne Josephson, âgée de 13 ans.

Les disciplines officielles des Jeux du Canada sont le badminton, le basketball, la boxe, le curling, l'escrime, le patinage artistique, la gymnastique, le hockey, le

judo, le racquetball, le tir, le ski, le patinage de vitesse, la natation, le ping-pong, le volley-ball, l'haltérophilie et la lutte.

Les Jeux du Canada ont lieu tous les deux ans, une fois en été, une fois en hiver.

### Résultats

Le Québec a remporté 47 médailles d'or, 20 d'argent et 26 de bronze, totalisant ainsi 186,5 points, soit un point de plus que l'Ontario, qui a obtenu 185,5 points grâce à la récolte de 20 médailles d'or, 31 d'argent et 20 de bronze.

La Colombie-Britannique a fini troisième, avec 156 points et 11 médailles d'or, le Manitoba quatrième, avec 136 points et neuf médailles d'or, l'Alberta cinquième, avec 134,5 points et huit médailles d'or.

Ont suivi dans l'ordre, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, le Yukon, dont les 27,5 points lui ont permis d'obtenir le trophée du Centenaire remis à la délégation qui s'est le plus améliorée, et enfin les Territoires du N.-O.

## Marathon canadien de ski: nombreuses défections dues au froid

Le légendaire Jack Rabbit-Johannsen, âgé de 104 ans, est venu saluer les "coureurs des bois" à leur campement lors du treizième marathon canadien de ski.

Le marathon s'est déroulé les 17 et 18 février par un froid polaire. Les participants partis de Lachute (Québec) devaient aller à Quinville (près d'Ottawa-Hull).

A cause du froid, seulement 3 723 personnes ont pris le départ, alors qu'il y avait 4 100 skieurs inscrits venus de tous les coins du Canada et de l'étranger. Le second jour, 1 000 seulement étaient au départ. Dans la catégorie "coureurs des bois" 103 sur 1 200 ont terminé le parcours de 160 km.

Trois médailles récompensent les participants: la médaille de bronze est remise à quiconque termine le marathon; celle d'argent revient à ceux qui, de plus, on fait le trajet avec une charge de 5 kg sur le dos. Les participants qui ont obtenu ces deux médailles lors de marathons précédents peuvent tenter leur chance pour la médaille d'or réservée aux coureurs des bois, c'est-à-dire les participants qui font le trajet en portant cinq kilos sur le dos, qui passent une nuit dehors et qui s'occupent de leur propre nourriture.

## Des émissions sous-titrées à l'intention des sourds

Il est prouvé aujourd'hui qu'en matière d'information la méthode la plus efficace pour aider les sourds est le sous-titrage d'émissions filmées, conçu expressément à leur intention. C'est ce qui a poussé M. Pierre Latour, de l'Office national du film, à mettre en marche un projet dans cette optique, avec la collaboration de M. Jacques Duchesne, professeur de linguistique qui occupe, à présent, le poste de directeur du module des certificats en adaptation scolaire de l'Université du Québec à Montréal. A ce titre, il est responsable du certificat de premier cycle pour l'enseignement aux déficients auditifs.

Une subvention de \$80 000, donnée par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social, permettra à MM. Latour et Duchesne de procéder cette année à l'exécution d'un ambitieux programme: l'adaptation de techniques américaines au contexte québécois, réalisation d'une série de films sous-titrés à l'aide de codes qu'il faut concevoir et expérimenter, analyse des attentes et des besoins des populations sourdes concernées, etc.

Il y a, au Québec, 54 000 personnes atteintes, à divers degrés, de déficiences auditives. C'est le handicap physique sensoriel le plus répandu, constate M. Jacques Duchesne. "Nous cherchons le moyen d'intégrer les sourds le plus normalement possible à une société "entendante", en leur permettant d'avoir accès au même outil de communication que les autres, le langage." Et ce, par la télévision et le cinéma.

Selon M. Jacques Duchesne, les États-Unis ont commencé d'insérer ces déficients à une société parlante dès 1969: le sous-titrage de films, et surtout de bulletins de nouvelles diffusés quotidiennement par différentes chaînes de télévision, est une révolution en son genre. Elle implique toute une série de problèmes d'organisation pratique de l'information: publication à l'écran des sous-titres, leur formulation rapide en un langage clair adapté aux besoins des sourds, leur présentation sur l'écran, etc.

Un travail considérable attend l'équipe quant aux codes et aux niveaux de langage à utiliser: rien n'a été fait dans ce domaine dans aucun pays francophone.

Tiré d'un article publié dans l'Uqam du 29 janvier 1979, vol. V, n. 16.

# La chronique des arts

## Portraits de Louise Gadbois

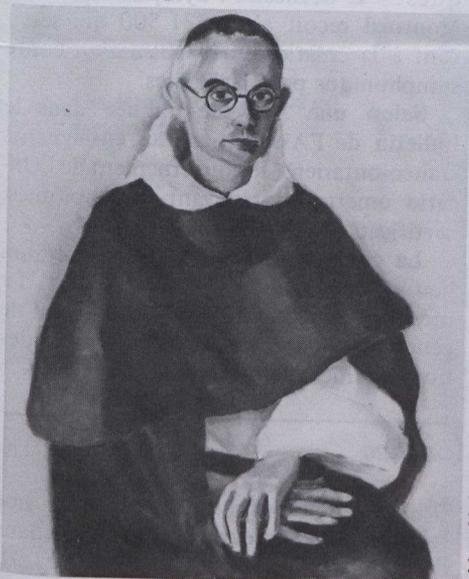
Le Musée d'art contemporain de Montréal a présenté, du 18 janvier au 4 mars, une exposition réunissant une quarantaine de portraits exécutés par Louise Gadbois entre 1938 et 1955.

L'oeuvre de cette artiste illustre parfaitement le passage de l'art académique à l'art moderne, effectué au Québec vers les années 40.

Le milieu artistique montréalais des années 30 reflétait une idéologie encore imprégnée de conservatisme. C'est alors que, refusant toute option conformiste en peinture, un groupe d'artistes, parmi lesquels se trouvait Louise Gadbois, fonda en mai 1939, la Société d'art contemporain. Ce mouvement se fit le promoteur de "l'art vivant" au Québec et favorisa un rattrapage culturel axé sur la peinture contemporaine, et plus particulièrement sur l'école de Paris.

L'arrivée à Montréal en 1940 du père Marie-Alain Couturier vint renforcer le mouvement d'avant-garde amorcé par la Société d'art contemporain. Français d'origine, peintre-verrier, le père Couturier anima une vive polémique entre les tenants et les opposants de l'art vivant.

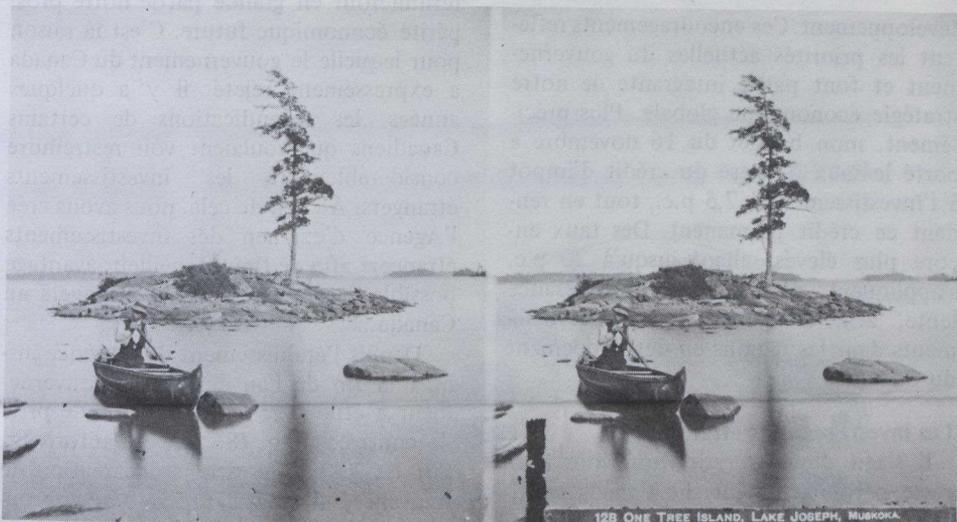
Sous l'influence du père Couturier, Louise Gadbois commença une recherche de vérité sans compromis qui allait fortement marquer l'esthétique de sa peinture et elle s'inspira des peintres de l'école de Paris, plus particulièrement de Cézanne. Quand elle s'éloigna du milieu artistique de Montréal, c'est vers ces peintres qu'elle chercha un appui.



Alex Makarow

Louise Gadbois, R.P. Marie-Alain Couturier, 1941.

## Exposition de vues stéréoscopiques de James Esson



Archives publiques Canada

Les Archives publiques présentent actuellement et jusqu'au 30 avril, 57 photographies tirées de négatifs stéréoscopiques originaux sur verre de la collection James Esson qui comprend 247 négatifs sur verre.

Les stéréogrammes d'Esson datent des années qui précédèrent et suivirent 1880; en effet, l'artiste rapporta des nombreux voyages qu'il fit à cette époque des centaines d'oeuvres réparties en une douzaine de séries, portant chacune sur une région ou un thème particulier.

La plupart des vues qu'il réalisa à Ottawa, Toronto, Hamilton et Guelph représentent de grands immeubles, des scènes de rue et des parcs publics, tandis que les paysages et les loisirs composent la majeure partie de ses principales collections "Among the 1 000 Islands" (les Mille-Îles) et "The Scenery of the Northern Lakes of Canada" (les lacs du Nord canadien).

Mme Joan Schwartz, archiviste à la Collection nationale de photographies, explique comment on produisait des stéréogrammes tels que *l'Arbre solitaire*, *lac Joseph*, *Muskoka*, que l'on retrouve à l'exposition: "Esson utilisait un appareil binoculaire muni de deux lentilles distantes l'une de l'autre de quelques pouces, ce qui permettait d'enregistrer la même scène selon des angles légèrement différents correspondant à peu près à la perspective de l'oeil humain. Les deux images se trouvaient ainsi sur une même plaque, ce qui facilitait l'impression des stéréogrammes. Lorsque l'on insérait un stéréogramme dans un appareil appelé stéréoscope, on obtenait une seule image

produisant fidèlement la sensation de l'espace tridimensionnel".

"Il n'était pas rare de voir dans les salons victoriens une boîte de stéréogrammes et un stéréoscope. Les stéréogrammes, montés sur carton, constituèrent un divertissement amusant et éducatif jusqu'au début du XXe siècle", d'ajouter Mme Schwartz.

## Ouvrage sur un artiste inuk

Le onzième cahier du patrimoine, *La Parole changée en pierre* a été lancé récemment; il est consacré à l'artiste Davidialuk Alusuaq, mort à Povungnituk en 1976.

En 1971, la direction générale du Patrimoine du Québec acquérait une importante collection de sculptures inuit comprenant notamment 80 pièces exécutées par Davidialuk Alusuaq. La direction de l'Archéologie et de l'Ethnologie commanda alors une étude de cette oeuvre à un professeur du département d'anthropologie de l'Université Laval de Québec, M. Bernard Saladin d'Anglure, et à son équipe. *La Parole changée en pierre* est le résultat de cette étude, basée sur des textes de Davidialuk lui-même et sur des entrevues avec l'artiste.

Le livre, abondamment illustré de reproductions de dessins et de sculptures de Davidialuk, en couleurs et en noir et blanc, est divisé en trois parties: la vie de l'artiste, l'histoire de la fabrication d'une sculpture et l'étude des thèmes de toute l'oeuvre. Le livre comporte également des cartes et une bibliographie.

## Le climat des... (suite de la page 2)

développement. Ces encouragements reflètent les priorités actuelles du gouvernement et font partie intégrante de notre stratégie économique globale. Plus précisément, mon budget du 16 novembre a porté le taux de base du crédit d'impôt à l'investissement à 7,5 p.c., tout en rendant ce crédit permanent. Des taux encore plus élevés, allant jusqu'à 20 p.c. s'appliquent aux régions à croissance lente, afin d'encourager les investissements dans les régions en développement du Canada...

### Les investissements étrangers

...Il s'agit d'une question qui vous intéresse particulièrement. Le Canada continue de bénéficier sensiblement des entrées de capitaux à long terme. Les investisseurs étrangers ont acheté pour des milliards de dollars de titres de sociétés, de municipalités et de provinces canadiennes, ainsi que du gouvernement du Canada. Le bon accueil que ces investisseurs ont fait aux émissions canadiennes reflète plus qu'un écart de taux d'intérêt: il constitue aussi un vote de confiance dans l'avenir économique de notre pays. Les investisseurs étrangers savent que la majeure partie du produit de la vente d'obligations sert à financer les investissements publics et privés au Canada. Les projets d'expansion de l'industrie, de chantiers d'aménagement énergétique des provinces et de travaux publics des municipalités signifient des commandes pour l'industrie, des emplois pour la population et une richesse supplémentaire pour le Canada.

Les investissements directs de l'étranger ont fourni des capitaux bien nécessaires; d'une façon générale, nous avons besoin de beaucoup plus de ressources financières que nous n'en disposons chez nous. Ces investissements jouent un rôle très important dans le remplacement et le

développement du capital fixe du Canada. La quantité et la qualité de ce capital détermineront en grande partie notre prospérité économique future. C'est la raison pour laquelle le gouvernement du Canada a expressément rejeté, il y a quelques années, les revendications de certains Canadiens qui voulaient voir restreindre considérablement les investissements étrangers. Au lieu de cela, nous avons créé l'Agence d'examen des investissements étrangers afin de tirer le meilleur avantage possible des investissements étrangers au Canada...

Depuis l'établissement de l'Agence jusqu'à la fin de l'an dernier, le gouvernement a étudié 954 propositions de prise de contrôle dont 786 ont été autorisées. Sur les 797 propositions de création de nouvelles entreprises, 685 ont été approuvées. En insistant sur la nécessité d'assurer que l'investissement étranger apporte des avantages économiques considérables au Canada, je crois que le processus d'examen a été bénéfique. Ce processus a amélioré la qualité de l'investissement étranger, a contribué à la création de nouveaux emplois et au développement de nouvelles technologies, ce qui ne se serait pas produit autrement.

Je puis affirmer catégoriquement que le gouvernement du Canada accueille de façon favorable les investissements étrangers.

Lorsque j'étais ministre de l'Industrie et du Commerce, j'ai pris des mesures pour rendre plus efficace le fonctionnement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Je suis heureux de pouvoir vous dire que 75 p.c. des propositions font maintenant l'objet d'une décision dans les 15 jours et que la plupart des autres, surtout les plus importantes et les plus complexes, sont réglées dans les 90 jours. La recherche d'une efficacité encore plus grande se poursuivra.

Enfin, le projet de nouvelle législation bancaire, dont est maintenant saisi le Parlement, permettrait aux banques étrangères d'opérer sur le marché canadien avec à peu près les mêmes pouvoirs bancaires que les banques canadiennes. La législation proposée cherche à instaurer une concurrence équitable et efficace entre les établissements bancaires canadiens et étrangers. Certaines restrictions sont toutefois prévues de manière que les activités de banques étrangères bénéficient au Canada et que notre système financier reste principalement entre des mains canadiennes...

## Nouvelles brèves

**Un Canadien**, Gilles Villeneuve, a remporté le 3 mars le vingt-cinquième Grand Prix d'Afrique du Sud de formule Un. Rappelons que Villeneuve avait remporté l'an passé le Grand Prix du Canada formule Un.

**Lors des championnats sportifs québécois** qui se sont déroulés les 3 et 4 mars, un athlète originaire de St-Boniface, Marcel Jobin, a abaissé le record mondial du 1 500 m de neuf secondes, parcourant la distance en 5 m 31 s 5; il a, de plus, égalé le record du mille en 5 m 58 s 8.

**La Foire du livre de Montréal** disparaît. Les raisons invoquées sont: son incapacité de s'autofinancer et le double emploi qu'elle faisait avec les foires de New York et de Francfort.

**L'on a annoncé** dernièrement à Montréal la mise sur le marché au Canada d'un nouveau médicament pour soigner le glaucome. Il s'agit du maléate de timolol, vendu sous le nom de *Timoptic* par la compagnie Merck, Sharp and Dohme. Selon le fabricant, ce médicament sera plus efficace et moins dangereux que les autres produits disponibles.

**La Mirlitantouille**, groupe de six musiciens bretons qui chantent dans le dialecte de leur pays Gallo, fait actuellement une tournée au Québec.

**Le ministre québécois** des Affaires culturelles a autorisé le versement de subventions totalisant \$89 000 à divers organismes oeuvrant dans le domaine de la musique, du chant et des arts folkloriques. L'Orchestre symphonique de Montréal reçoit ainsi \$31 500 qui serviront à la création québécoise d'un conte symphonique pour les jeunes.

**Selon une nouvelle** publiée dans le bulletin de l'Association des enseignants franco-ontariens, le gouvernement de l'Ontario émettra dorénavant des diplômes, certificats et formules bilingues.

**La coupe du monde d'athlétisme** aura lieu à Montréal du 24 au 26 août. Le président du comité organisateur est le général Dextraze, ex-chef d'état-major des Forces armées canadiennes.

### Erratum

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs pour l'erreur qui s'est glissée dans l'article sur Alexis Contant (vol. 7, n. 9). *La Lyre enchantée* a été écrite en 1875 et non 1975.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.*